

Maintien, transfert et Vérification de Ressources 2023/2024

Liste des pièces à fournir

Chaque dossier de Vérification de Ressources doit comprendre :

- **L'IMPRIME**
- **LES PIÈCES JUSTIFICATIVES** (en fonction de votre situation – voir tableau ci-dessous)

Rectorat de l'académie
de Toulouse

Pièce à fournir dans tous les cas :

- ☐ **L'avis d'impôt 2023 sur les revenus de l'année 2022**

Dossier suivi par :

Chrystel ANDRIEUX
Chef de Division

DSDEN de l'Ariège

Gestion bourses : 09-31-65

Tél : 05 67 76 52 09

Mail : ia09dve@ac-toulouse.fr

7 rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09 008 Foix Cedex

Françoise ILKOW
Chef de Division

DSDEN du Lot

Gestion bourses : 46-81-82-32-12

Tél : 05 67 76 55 11

Mail : dflb46@ac-toulouse.fr

Cité Chapou
1 place Jean Jacques Chapou

46000 Cahors

Pièces complémentaires à fournir, selon votre situation

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022 de votre concubin(e).
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Un justificatif de modification de situation familiale + une attestation de paiement de la CAF
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge mais ne figure pas sur votre avis d'impôt	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge + un justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille + l'attestation de paiement de la CAF.

**TOUT DOSSIER TRANSMIS APRES LA DATE OFFICIELLE DE FIN DE
CAMPAGNE (19 OCTOBRE 2023) SERA REJETE**